

La Gazette FO de PROMEOM



NAO 2026 : nos revendications ! Rattraper, harmoniser, fidéliser, rendre transparent

Après avoir refusé de signer l'accord « salaires et primes » en 2025, qui a supprimé de nombreuses primes, FO porte pour 2026 des demandes chiffrées et argumentées. Voici les principales, expliquées simplement.

Augmenter les salaires, avec un plancher pour les plus bas

FO demande +3 % d'augmentation générale, avec un minimum de 80 € par mois pour tout salaire de base inférieur à 3 200 €.

Pourquoi ce « talon » à 80 € ? Parce qu'une hausse en pourcentage profite surtout aux plus hauts salaires. Sur un salaire de 5 000 €, 3 % représentent 150 €. Sur un salaire de 2 000 €, 3 % représentent 60 €. Avec le talon, ce même salarié à 2 000 € touche non pas 60 €, mais 80 € : soit 20 € de plus que ce que le pourcentage seul lui aurait donné. Le talon garantit ainsi à chacun un minimum en euros, quel que soit le taux négocié. Il concerne au moins 298 salariés, plus de la moitié de l'effectif : les classes A à H de la convention collective, avec la quasi-totalité des secrétaires médicales et du personnel des services support non-cadres.

Prime d'ancienneté des non-cadres : calculée sur le vrai salaire

Aujourd'hui, la prime d'ancienneté des non-cadres est calculée sur le « Revenu Minimum Annuel Garanti » de la convention collective, et non sur le salaire réellement perçu. Résultat : plus votre salaire progresse au-dessus de ce minimum, plus votre prime d'ancienneté est en décalage avec votre salaire réel. FO demande que le calcul se fasse enfin sur le salaire réel, pour les 258 non-cadres concernés.

Créer enfin une prime d'ancienneté pour les cadres

Les cadres n'ont aujourd'hui aucune prime d'ancienneté. Un cadre avec 25 ans de maison n'a pas plus de reconnaissance salariale qu'un cadre récemment arrivé. FO demande la création d'une grille progressive : 3 % à 5 ans, jusqu'à 11 % à 25 ans. 105 cadres seraient immédiatement concernés, dans tous les métiers : encadrement de proximité, fonctions support, médecins du travail.

Dans un secteur où les compétences se raréfient, c'est un vrai outil de fidélisation. Son coût : seulement 0,78 % de la masse salariale.

Mutuelle santé : augmenter la part payée par l'employeur

FO demande que la part patronale de la mutuelle passe de 60 % à 80 % pour les non-cadres, et à 70 % pour les cadres. Pourquoi cet écart ? Parce qu'une même cotisation pèse bien plus lourd sur un petit salaire que sur un salaire élevé. C'est une mesure de solidarité et d'équité devant la charge que représente cette cotisation.

Certaines prestations (optique, dentaire, dépassement d'honoraires...) nécessitent une meilleure couverture par la mutuelle car elles grèvent de manière conséquente le budget des salariés.

Une vraie filière pour les secrétaires médicales et AEP

196 salariés, soit un tiers de l'effectif PROMEOM, travaillent comme secrétaires médicales, gestionnaires de portefeuille, coordinatrice de centre ou AEP. Quatre métiers, quatre réalités, qui méritent d'être reconnus pour ce qu'ils sont, pas noyés dans une même case.

Leur charge de travail s'est alourdie depuis la fusion, sans reconnaissance. FO demande un vrai parcours professionnel avec un socle de formation initial de même niveau permettant une véritable égalité des chances en matière de promotion interne et/ou d'employabilité. FO revendique l'établissement de critères objectifs et opposables pour chaque métier de secrétaire de vacation à AEP, et une grille de salaire attractive.

Et aussi, en bref

FO demande le passage des titres-restaurant à 12 €. C'est une mesure peu coûteuse pour l'employeur, mais avec un vrai impact sur le quotidien des salariés. D'autant plus appréciable que la direction impose désormais le 100 % dématérialisé. FO demande aussi le maintien de la prise en charge à 75 % de l'abonnement transport, quelle que soit votre zone d'habitation : une mesure de justice pour celles et ceux qui vivent loin de Lyon, faute d'avoir pu s'y loger.





Calendrier du dialogue social

Juillet 2026 – Septembre 2026

Concernant le CSE

- 01/07/2026 : Réunion préparatoire Commission mutuelle et prévoyance [Demi-journée]
- 02/07/2026 : Réunion préparatoire ordre du jour [Demi-journée]
- 03/07/2026 : Réunion préparatoire Situation Economique et financière [Demi-journée]
- 08/07/2026 : CSE Extraordinaire Situation Economique et financière [Demi-journée]
- 08/07/2026 : Réunion préparatoire sur les œuvres sociale [Demi-journée]
- 21/07/2026 : Réunion préparatoire CSE [Journée]
- 22/07/2026 : Réunion CSE ordinaire [Journée]
- 11/09/2026 : Réunion préparatoire CSE [Journée]
- 14/09/2026 : Réunion CSE ordinaire [Journée]
- 15/09/2026 : Réunion Préparatoire Pulse [Demi-journée]
- 17/09/2026 : Réunion CSE extraordinaire Pulse [Demi-journée]

*L'ensemble de ces dates ainsi que leurs thématiques peuvent être amenés à changer

Concernant les délégués syndicaux

- 20/07/2026 : Réunion négociation NAO [Journée]
- 03/09/2026 : Réunion de négociation « Déconnexion, Expression, Usage outils numériques » [Journée]
- 22/09/2026 : Réunion de négociation « Déconnexion, Expression, Usage outils numériques » [Journée]

FO vient à votre rencontre



A partir de septembre, les représentants du personnel du SNFOMTSIE (Force Ouvrière) se déplacent directement sur vos lieux de travail.

L'objectif est simple : venir à votre rencontre, sur chacun des sites et centres de PROMEOM, pour échanger avec vous, librement et sans formalisme.

Pas d'ordre du jour, pas de rendez-vous à prendre. Juste un moment pour parler de vos conditions de travail, poser vos questions ou nous faire remonter vos remarques du quotidien. **Nos prochaines dates de passages :**

- 1^{er} septembre 2026 matin : centre de Décines
- 8 septembre 2026 matin : centre Moulin à Vent

D'ici là, une question, une remarque ? N'attendez pas notre passage, contactez-nous dès maintenant.

Contact et Actus

Une question sur tes droits, ton quotidien de travail, ou une situation qui te pose problème ?

Ne reste pas seul et écris-nous : FO@promeom.fr



Pour suivre nos actualités :
Retrouve-nous sur :

Notre nouvelle page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/snfomtsie/>

Le site internet de notre syndicat : <https://snfomtsie.org/>